

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FAULX

Compte rendu de la réunion du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Et le 10 avril, à 18 h 00,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de FAULX, régulièrement convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Dominique GRANDIEU, Président.

Etaient présents : Mmes ANCELIN Ghislaine, BERNARD Armelle, CASUCCI Brigitte, CONTAL Céline, GRANDIEU Rachel, HOFFMANN Véronique, MICHALAK Jocelyne, MM. GERARDIN Daniel et GRANDIEU Dominique

Etaient absentes : Mmes DONNOT Lucile, LERCHER Anne et LUX Céline.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Décisions du Président
- Compte Administratif 2018
- Compte de gestion 2018
- Reprise des résultats 2018
- Budget Primitif 2019
- Cotisation 2019 à l'UNCCAS
- Cotisation 2019 à AD2S
- Subventions 2018 et 2019 – ADMR Val des Faulx
- Subvention 2019 – Banque Alimentaire de Nancy
- Convention ANCV – Programmes Seniors en Vacances 2019
- Questions diverses

Daniel GERARDIN demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu : Pas de remarque.

Décisions du Président

M. le Maire rend compte de la décision qu'il a prise depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration :

N° **01/2019** – Octroi d'une aide au permis de conduire d'un montant de 300 € au profit de M. GERARD Benjamin.

N° **02/2019** – Octroi d'une aide au BAFA d'un montant de 200 € au profit de Mlle SEICHEPINE Léna.

M. le Président informe les membres présents qu'en 5 ans seulement 3 aides au permis et 2 au BAFA ont été sollicitées et accordées.

1. Compte administratif 2018

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme ANCELIN Ghislaine, doyenne d'âge parmi les membres présents, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur GRANDIEU Dominique, ordonnateur ;

Après s'être fait représenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant M. Dominique GRANDIEU, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice les finances du C.C.A.S. de Faulx en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2018 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	0,00€	0,00€	982,31 €	1 500,00 €	982,31 €	1 500,00 €
Résultat de l'exercice	0,00€	0,00€		517,69 €		517,69 €
Résultat reporté N-1	0,00€	0,00€		1 377,44 €		1 377,44 €
Résultat de clôture	0,00€	0,00€		1 895,13€		1 895,13€

Approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

2. Compte de gestion 2018

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Dominique GRANDIEU, Président du C.C.A.S.; Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2018

Dominique GRANDIEU rappelle, aux membres du Conseil d'Administration, le résultat de clôture de fonctionnement du Compte Administratif 2018 :

- Fonctionnement 2018 : + 1 895,13 € ;

et propose de l'affecter comme suit au B.P. 2019 :

- Fonctionnement : 1 895,13 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au B.P. 2019 comme désigné ci-dessus.

4. Budget Primitif 2019

Dominique GRANDIEU présente aux membres du Conseil d'Administration le Budget Primitif 2019 et propose à l'assemblée délibérante de voter ledit budget au niveau des chapitres :

BP 2019 CCAS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 095,13 €	3 095,13 €
Investissement	2 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL	5 095,13 €	5 095,13 €

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, votent le Budget 2019 ci-dessus au niveau du chapitre.

5. Cotisation 2019 - UNCCAS

Considérant l'intérêt pour le CCAS d'adhérer à l'Union Départemental des CCAS de Meurthe-et-Moselle (UNCCAS) et de bénéficier d'une partie de ses conseils techniques et autres, il convient de régler la cotisation annuelle qui s'élève pour 2019 à 73 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décide de régler le montant de la cotisation de 73€ pour 2019 à l'UNCCAS.

6. Cotisation 2019 - AD2S

Considérant l'intérêt pour le CCAS d'adhérer à l'association Accès aux Droits – Solidarité Santé (AD2S) et de bénéficier de ses services, il convient de régler la cotisation annuelle qui s'élève pour 2019 à 50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décide de régler le montant de la cotisation de 50 € pour 2019 à l'association AD2S.

7. Subventions 2018 et 2019 - ADMR du Val des Faulx

Dominique GRANDIEU rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'objectif de l'ADMR est de favoriser le maintien à domicile des personnes malades, âgées ou handicapées, en leur permettant de vivre dans leur cadre familial le plus longtemps possible.

Il propose de verser 150 € au titre de l'année 2019 et de régulariser pour le même montant l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 300 € au titre de l'année 2019 à l'ADMR du Val des Faulx.

8. Subvention 2019 – Banque alimentaire

Dominique GRANDIEU informe les membres du Conseil d'Administration que la Banque Alimentaire de Nancy a transmis une demande de subvention sollicitant la somme de 100 €.

Il propose de verser 100 € au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 100 € au titre de l'année 2019 à la Banque Alimentaire de Nancy.

9. Convention ANCV – Programme séniors en vacances 2019

Daniel GERARDIN informe les membres du Conseil d'Administration que comme chaque année une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances définissant les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré visant à mettre en œuvre le programme Seniors en Vacances de l'ANCV, est indispensable pour le programme annuel des séniors en vacances. Il propose de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ci-dessus désignée et tous documents s'y rapportant.

10. Questions diverses

Daniel GERARDIN prend la parole :

- **Repas des anciens** : La date est fixée au dimanche 2 février 2020.
- **Colis gourmands** : Certains bénéficiaires remercient les membres du CCAS.
- **Programme séniors en vacances 2019**: Il est actuellement en cours.

Brigitte CASUCCI prend la parole :

Nouvelle organisation de la distribution d'aide alimentaire :

Suite à une intervention de Mme PUPIL, Présidente de la Banque Alimentaire, lors de la dernière réunion, il a été soumis aux membres du CCAS de Faulx une nouvelle organisation de la distribution d'aide alimentaire déjà adoptée dans de nombreux villages du Val de Lorraine.

Il s'agit pour la Commune, d'être livré en denrées à distribuer deux fois par mois par l'Association RELAIS VILLES ET VILLAGES. La distribution, se ferait dans un local communal aux dates et fréquences décidées par la Commune. Un congélateur peut être donné pour les produits surgelés.

L'Association propose d'être présente lors de certaines distributions pour en assurer la convivialité.

Une participation d'un euro par famille bénéficiaire serait si possible demandée.

Dominique suggère d'en informer les habitants du village (flyer, bulletin municipal, ...), cela permettrait d'intéresser un plus grand nombre de familles que celles actuellement bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Pour la distribution, Daniel soumet que l'ancien bureau du Maire à l'étage de la Mairie soit dédié à cette activité.

Dominique demande, cependant qu'une réflexion soit engagée si le nombre et l'amplitude de la distribution augmentaient. Il souhaite que le fonctionnement des services de la Mairie ne souffre pas d'une charge supplémentaire de travail.

Daniel s'engage à contacter la Présidente de la Banque Alimentaire afin d'organiser ce nouveau projet.